

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Visiteurs, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS — D. 6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 50	PARIS — D. 2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS — D. 4 ^h 42	11 ^h 42	5 ^h 25	TOULOUSE D. 7 ^h 20	10 ^h 35	4 ^h 40	CAHORS — D. 7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercure. 6 41	1 14	6 6	— Express. 8	5 45	3 15	Sept-Ponts. 4 53	11 31	5 27	BORDEAUX. 7 40	10 49	4 54	Cabessut, halte. 8	11 40	5 18	Lamadelleine. 7 50	11 44	5 21
Parvanc. 6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. 5 45	3 16	3 15	Cieurac. 5 11	11 29	5 57	Montauban D. 7 40	10 58	4 40	Arcaubal. 8	11 52	5 28	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Luzach. 7 13	1 47	6 28	M-Libos — D. 8 40	3 28	3 16	Labenne. 5 20	11 39	6 11	Foucauc. 7 51	10 58	5 3	Yves. 8 11	12 15	5 38	Caillac. 8 31	12 42	5 53
Castelfranc. 7 13	1 47	6 28	Fumel. 8 49	3 28	3 16	Montpezat. 5 31	11 52	6 25	Saint-Géry. 8 18	12 15	5 44	Calvignac, hal. 8 34	12 55	6	Clivignac, hal. 8 45	1 5	6 9
Puy-l'Évêque. 7 43	2 8	7 8	Soturac-Tourac. 9 1	3 38	3 26	Borrolon. 5 45	12 6	6 42	Conduché. 8 34	12 55	6	St-Cirg, halte. 8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab. 8 54	1 16	6 13
Duravel. 7 53	2 18	7 18	Duravel. 9 19	3 48	3 36	Albas. 6 13	12 34	7 18	St-Cirg, halte. 8 53	1 25	6 16	st-Cirg, halte. 9 3	1 26	6 31	Conduché. 9 11	1 45	6 38
Soturac-Tourac. 8 6	2 29	7 32	Castelfranc. 9 34	4 5	9 52	Foucauc. 6 22	12 43	7 28	Calvignac, hal. 9 4	1 43	6 26	St-Martin-Lab. 9 25	2 12	6 51	St-Martin-Lab. 9 34	2 23	7
Fumel. 8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque. 9 47	4 19	10 6	Montauban. A. 6 39	1 7	7 45	Cajarc. 9 17	1 59	6 36	Vers. 9 34	2 23	7	Montbrun, hal. 9 33	2 23	7
M-Libos — A. 8 13	2 35	7 39	Lauch. 9 47	4 30	10 17	BORDEAUX. 10 40	6 05	7 45	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51	Toirac. 9 44	2 36	7 1	Arcaubal. 9 44	2 46	7 9
BORDEAUX. 3 51	8 11	2 49	Parnac. 9 57	4 43	10 29	TOULOUSE. A. 8 25	3 55	9 41	Lamadelleine. 9 58	3 3	7 14	Cabessut, halte. 9 56	3 9	7 22	CAHORS — A. 10 6	3 20	7 31
PARIS. A. 11 46	4 18	2 49	Mercure. 10 9	4 43	10 29				CAHORS — A. 9 51	12 37	6 43						

NOUVELLES POLITIQUES

Conseil des ministres.

Les membres du cabinet, se sont réunis jeudi, en conseil, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Goblet.

La délibération, qui s'est prolongée de 9 heures à midi, a uniquement porté sur le projet du budget pour l'exercice 1888.

Ce projet comportera un budget extraordinaire. En ce qui concerne le budget ordinaire, certaines innovations seront introduites dans la prochaine loi de finances, en vue de créer les ressources indispensables à l'équilibre de ce budget. C'est ainsi qu'il serait fait état dans la loi de finances de 1888 du produit de la transformation de la contribution personnelle-mobilière en impôt de quotité. Ce produit est évalué pour l'exercice prochain à 29 millions.

Le conseil des ministres qui a eu lieu aujourd'hui, à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, sera consacré à l'élaboration définitive du budget de 1888; ce budget pourra ainsi être soumis à la Chambre dans le courant de la semaine prochaine.

M. Sarrien, ministre de la justice, a fait approuver un projet d'augmentation du nombre des conseillers d'Etat en service extraordinaire. Ce nombre serait porté de 18 à 20. Le ministère des travaux publics aurait deux conseillers au lieu d'un, le ministère des postes qui n'en a point, en aurait un.

Le conseil a approuvé en outre deux décrets aux termes desquels sont nommés conseillers d'Etat en service extraordinaire: MM. Gonde, directeur des affaires civiles au ministère de la justice, en remplacement de M. Forrichon, et le général Caffarel, sous-chef d'Etat-major général du ministère de la guerre, en remplacement de M. le général Peaucellier.

La commission des sous-préfets.

Le gouvernement joue de malheur: le fameux projet de M. le président du conseil, relatif à la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures, vient de recevoir un accueil significatif dans les bureaux de la Chambre. Sur onze commissaires

élus, jeudi, pas un seul n'est favorable à la réforme proposée par le gouvernement; sept sont partisans de la suppression totale des sous-préfectures, les quatre autres tiennent pour le maintien intégral. Il paraît qu'aucun député n'a pris la parole pour soutenir le projet de M. Goblet; les ministres eux-mêmes se sont abstenus de venir donner leur avis dans les bureaux.

On a coutume de dire que l'opinion d'une commission ne préjuge pas celle de la Chambre. Néanmoins la courte discussion qui a eu lieu jeudi dans les bureaux ne laisse aucun doute sur le sort qui attend le projet du gouvernement. Si personne n'a eu le courage de le défendre, ni les députés, ni les ministres, c'est qu'en réalité, il déplaisait à tout le monde. M. le président du conseil lui-même l'avait élaboré sans enthousiasme. Il pensait, et les faits ont prouvé qu'elle était son illusion, donner satisfaction à la majorité de la Chambre qui avait renversé son prédécesseur le 4 décembre, en proposant, pour commencer, l'élimination restreinte des sous-préfectures. L'extrême-gauche et la droite coalisées, selon l'habitude, lui ont fait une réponse décisive. Elles entendent procéder, comme il y a trois mois, à une réforme radicale.

Ce n'est pas seulement à la Chambre, que le projet de M. Goblet a soulevé tant de mécontentement. Les habitants de toutes les sous-préfectures menacées ont protesté par d'énergiques pétitions contre une mesure qui portait, en effet, un certain préjudice à leurs intérêts. Les voilà désormais rassurés: la Chambre entend, ou maintient toutes les sous-préfectures, ou les supprime sans exception. Nous avons eu l'occasion de faire ressortir tout le danger et toute l'impopularité de cette dernière éventualité qui a d'ailleurs toutes les chances possibles de ne pas se réaliser.

La lettre du général Boulanger.

M. le général Boulanger a communiqué aux journaux une lettre qu'il a adressée à l'honorable président de la Commission de l'armée, M. de Mahy. M. le ministre de la guerre se plaint, avec une certaine vivacité, de voir ses projets méconnus et repoussés par la Commission de l'armée, et il s'efforce de lui démontrer que les propositions qu'il lui avait soumises, relativement

à l'École Polytechnique, étaient excellentes en tous points.

Il est facile de se rendre compte, en lisant cette nouvelle lettre, que son auteur a cherché avant tout un occasion de faire du bruit et de la réclamer autour de son nom. Il a pensé que le moment était favorable pour attirer sur lui l'attention du public.

Une certaine réserve depuis la publication — déjà ancienne et peut-être même oubliée par ses amis — des fameuses lettres du duc d'Aumale.

Lorsque M. le général Boulanger parle des « errements essentiellement monarchiques qui ont fait dévier jusqu'à ce jour nos écoles militaires de la voie qui leur avait été tracée par leurs illustres fondateurs », lorsque, faisant allusion à nos grandes écoles, il les traite de « petites églises » qui ne « peuvent qu'altérer le caractère démocratique de nos institutions militaires, lorsqu'il raille ces jeunes gens « plus ou moins saturés de connaissances indigestes » auxquels l'épaulette est donnée au sortir de l'école, lorsqu'en terminant sa lettre, il invoque, encore une fois, les « vrais principes démocratiques, où nous trouverons le ressort indispensable aux masses qui constituent l'armée nouvelle », il s'adresse évidemment bien moins à la Commission de l'armée qu'au public du dehors et à celui dont il recherche particulièrement la faveur et les applaudissements.

Le but qu'il poursuivait, en adressant cette lettre au président de la Commission de l'armée, quelques heures après l'avoir communiquée à tous les journaux, a été atteint. La presse radicale a approuvé les idées de son ministre favori; elle les a même longuement commentées et développées. Elle n'a pas caché qu'il s'agissait, en réalité, de détruire la « coterie polytechnicienne », de supprimer l'École Polytechnique et celle de Saint-Cyr pour le recrutement des officiers. C'est, dit le journal la France, que les élèves qui en sortent « sont, pour la plupart, des cléricaux militants. »

L'École Polytechnique et celle de Saint-Cyr, n'ont pas besoin d'être défendues contre d'aussi bas et d'aussi mesquins sentiments de jalousie et d'envie.

Depuis un instant, le Parisien regardait les joueurs avec une grande attention. Il s'aperçut bientôt que ce dernier volait son adversaire avec une adresse singulière. Celui-ci, trop ardent à son jeu, n'y voyait rien. Le troisième chenapan vidait leurs verres.

— Ce farceur-là, se dit le Parisien entre ses dents, se fera disloquer les membres, un beau jour, avec ses petits tours d'escamotage!

Puis il se tut, et se remit en observation. La partie ne devait pas trainer en longueur.

— Ontario, mon ami, s'écria Bill, je ne donnerais pas un piastre de ta part de prise!

Ontario avait un jeu exécrable. Il mordit ses grosses lèvres barbues avec fureur, jura et perdit.

Alors il asséna sur la table un formidable coup de poing, qui fit rebondir les bouteilles.

— Au diable les flacons vides! hurla-t-il en les jetant sur la terre glaise, où il les brisait sous le talon de ses bottes. De l'eau-de-vie, du sucre, du punch! J'étouffe, si je ne bois pas. Mettons la cave à sec, cassons les cruches, incendions la case. Paiera qui pourra!

La belle hôtesses servit avec diligence. Ces accès frénétiques ne l'épouvantaient pas; elle y était habituée. Cela avait son charme, disait-elle!

Ontario alluma un cigare à la flamme du punch.

Réponse au général Boulanger.

Voici le texte de la lettre envoyée par le président de l'armée au ministre de la guerre, en réponse à celle du ministre à ladite Commission:

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre, accompagnant l'envoi d'une note sur l'École Polytechnique, en réponse à une décision officielle ne vous a pas encore été communiquée »

» Conformément à votre désir, j'ai donné lecture de la lettre et j'ai remis la note à MM. les membres de la commission présents à la séance.

» Sans insister sur la divulgation de ces documents, avant même que la Commission en ait pris connaissance, sans nous arrêter non plus à leur caractère assez inusité dans les relations officielles et que la constante courtoisie de la commission envers vous ne pouvait faire prévoir, la Commission me charge d'avoir l'honneur de vous informer qu'elle ne peut accepter les termes dans lesquels sont formulées ces observations.

» Elle croit n'avoir jamais dérogé aux principes démocratiques; et, dans l'accomplissement du mandat que la Chambre lui a confié, elle s'est constamment inspirée du sincère désir, de la ferme volonté de seconder vos efforts et ceux du Parlement, pour donner au pays les meilleures institutions militaires. C'est dans ce même esprit qu'elle continuera ses travaux.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance, etc. »

Le texte de la lettre de la Commission de l'armée, adressée au général Boulanger, a été adopté à l'unanimité, moins deux abstentions: MM. Labordère et Rivière.

La deuxième du général Boulanger

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE
Monsieur le président,

Les observations contenues dans votre lettre de ce jour me touchent très vivement, et j'ai à cœur d'y répondre au plus vite.

Je dois accepter la responsabilité de la divulgation des documents adressés à la Commission de l'armée; mais je tiens à affirmer que j'y suis personnellement étranger. Je veux et je dois vous en exprimer tous mes regrets. En ce qui concerne les termes de ma lettre, j'ai trop à me

— Hourra! s'écria-t-il, buvons du feu, ça rend le cœur plus ardent... La Louve approuve cette nuit. Hissé le grand foc, tout est payé... A ta santé, Mariquita!

Emplissant de punch enflammé les verres qui craquaient, les trois sacrépans buvaient à outrance. Le troisième, du nom de Goltz, se mit bientôt à dire:

— L'hôtesses rit. La chambre tourne, tourne... — Il y a du vent dans les voiles, lui répliqua Ontario.

— Faut croire! Il me semble que je te vois au travers d'un carreau de vitre sale... Ah! ah! on dirait que Bill a deux nez.

C'est l'effet du mirage, répondit le Parisien.

Mais sa voix se perdit dans les éclats de rire de Bill et d'Ontario.

— Ah! vous riez! hurla Goltz. Vous n'en avez pas le droit: toi, Ontario, parce que tu as perdu; toi Bill parce que tu n'as pas encore gagné. Reprends les cartes; vide tes poches; je n'ai pas fini de perdre.

— Ta part de prise? demanda sournoisement ce dernier.

— Oui, ma part de prise! D'abord, j'en ai deux; ne l'emporte pas le rouge! La petite qu'on enlève cette nuit, me reviendra, je te la joue... C'est drôle comme la chambre tourne!... La chance va tourner aussi... Ah! ah! Bill qui a trois nez maintenant...
Il éclata de rire à son tour.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE IX

VOICI LA MUSIQUE, NOUS ALLONS DANSER!
On cria bravo.

— En voilà un, murmura le Parisien dans son coin, qui se fera rogner le bec, tôt ou tard.

Et il continua de savourer son petit bleu, après avoir bourré une autre pipe.

Après quelques méchants quolibets, les trois nouveaux venus se mirent à table, en défilant les meilleurs jurons de leur chapelet. C'était un signe de satisfaction, de bonne humeur.

— Maintenant, hurlèrent-ils, des cartes!
— Picaro! reprit, en montrant le Parisien celui qui avait parlé le premier, je n'avais pas vu celui-là.

— Bien sûr! répondit le Parisien avec une pointe d'ironie.

— Oui, mon fils, et je te conseille de ne pas rester ici plus tard, si tu ne veux point t'exposer à fuir devant le temps. Le soleil s'est couché blanc ce soir; signe de pluie!
— Tiens, c'est original ce que vous me dites-là!
— Original ou non, c'est comme ça.

ouer, comme vous le dites vous-même, de la courtoisie des membres de la Commission, pour ne pas déplorer qu'ils aient pu se méprendre sur mes intentions et croire que j'avais un instant oublié ce que je dois aux membres de la représentation nationale.

Cette franche déclaration suffira, je l'espère, à dissiper tout malentendu. Bien loin, d'ailleurs, de méconnaître les sentiments démocratiques qui vous animent, je tiens à honneur d'y rendre hommage, et je ne cherche qu'à les seconder de tout mon pouvoir, dans l'intérêt de la patrie et de la République. Voilà pourquoi l'entente ne saurait être troublée entre nous.

Comptez donc, monsieur le président, sur mon profond dévouement à l'œuvre commune, et veuillez recevoir l'assurance de ma haute considération.

Général BOULANGER.

Gare au général Boulanger. — La République française publie un article de M. Spuller, dénonçant avec un effroi non dissimulé, les visées dictatoriales du général Boulanger.

Le voyage de M. de Lesseps. — Le journal *Novosti* exprime l'opinion que le voyage de M. de Lesseps à Berlin ne change rien à la situation. « L'alliance franco-russe, dit l'organe panslaviste, existera par la force des choses, dès qu'il s'agira de savoir si les puissances qui ne font pas partie de la Ligue de la Paix ont le droit de remplir leur tâche gouvernementale sans l'assentiment de l'Allemagne, et même contre sa volonté. »

Le Tageblatt, de Berlin, publie la dépêche particulière suivante, qui lui a été adressée de Saint-Petersbourg par une voie indirecte.

M. Gresser, commandant la ville, et les autorités de police savaient depuis la semaine dernière que les nihilistes préparaient un attentat.

« Plusieurs anciens étudiants étaient rigoureusement surveillés. L'empereur avait, en outre, été averti immédiatement. C'est pourquoi il refusa de se conformer au désir de l'impératrice, qui voulait passer le carême à Saint-Petersbourg, et décida que la cour se rendrait le 13 à Gatchina.

« Les membres de la famille impériale résolurent d'aller à la chapelle expiatoire de la forteresse et de se rendre ensuite par la perspective Newski et la Morokaïa, à la gare de Varsovie, pour se faire conduire à Gatchina par un train spécial.

« Une foule d'agents de la police secrète étaient postés dans les rues.

« Pendant que l'empereur et l'impératrice étaient à la chapelle de la forteresse, un agent de la police secrète suivit sans interruption un individu suspect, ancien étudiant en droit, qui paraissait porter un assez gros livre sous le bras.

« Cet individu, s'entretenant, à l'angle de la Morskaïa et de la perspective Newski, avec un autre individu suspect, qui était aussi étudiant et qui portait une gibecière.

« Ces deux hommes furent arrêtés, et l'on constata que le livre et la gibecière, n'étaient autres que des bombes explosibles chargées.

« On téléphona aussitôt à la chapelle de la forteresse et l'on mit l'empereur au courant du résultat des recherches de la police.

« L'empereur ne dit rien à l'impératrice; les membres de la famille impériale quittèrent la chapelle.

« L'empereur et le grand-duc héritier, prirent

place dans la première voiture et l'impératrice dans la seconde.

« On prit une route différente de celle qui avait d'abord été fixée; on suivit le quai de la Néva, et l'on arriva, après plusieurs détours, à la gare, d'où l'on partit immédiatement pour Gatchina.

« Ce n'est qu'au moment du départ du train que l'on fit part de ce qui s'était passé à l'impératrice, qui pleura alors à chaudes larmes.

« Sans l'arrestation des deux anciens étudiants, l'attentat aurait certainement eu lieu.

« On raconte que les bombes étaient admirablement construites, on dit, en outre, que les individus qui ont pris part à l'attentat sont tous arrêtés. »

D'après une dépêche de Londres, on assure que le complot de Saint-Petersbourg ne modifiera nullement la politique du Czar.

Une dépêche adressée de Vienne au *Times*, dit que le complot compterait parmi ses membres, certains officiers de la garnison de Saint-Petersbourg.

Le Gouvernement hésiterait devant l'arrestation de tous les suspects.

D'après le *Daily-News*, des comités nihilistes pulluleraient sur toute l'étendue de la Russie.

Tirages financiers. — Mardi, il a été procédé à un tirage d'obligations de la Ville de Paris (emprunt municipal de 1865) 87^e tirage :

Le numéro 181,438 a gagné 150,000 fr.
Le numéro 567,624 a gagné 50,000 fr.
Les numéros 422,578, 476,956, 32,549 et 334,664 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros 471,292, 501,059, 500,000 et 391,053 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros 60,162, 11,843, 547,086, 209,900, 118,230, 488,008, 297,379, 469,512, 408,114 et 21,873 gagnent chacun 2,000 fr.

SÉNAT

Séance du 17 mars.

La séance du Sénat n'a duré que quelques instants. Après l'adoption de divers projets d'intérêt local, le Sénat s'est ajourné à lundi et ce jour-là commencera la discussion de la loi sur les céréales.

COMMISSION DES CÉRÉALES

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner le projet élevant à 5 francs le droit sur les blés. Tous les commissaires sont favorables au relèvement.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Election d'un juge suppléant du tribunal de commerce de Cahors (2^e tour) :

Nombre d'inscrits..... 1694
Nombre de votants..... 158
Voix obtenues par M. Greil, négociant..... 157 (élu)
Voix diverses..... 1

Conseil de Préfecture
Audience du 14 mars 1887

Affaire Deyden et Marx. — MM. Deyden et Marx, entrepreneurs d'un lot de neuf kilomètres sur la ligne de Montauban à Brives, avaient été forcés de résilier leur traité avec

l'administration des ponts et chaussées à cause des difficultés qu'ils rencontraient dans le percement du tunnel de Marrou.

L'administration avait accepté cette résiliation et leur avait ordonné de retirer leur matériel dans le délai de six semaines.

MM. Deyden et Marx n'ayant pas terminé leur lot, demandent à l'administration la reprise du matériel nécessaire pour le terminer, se basant sur ce que les travaux ont été interrompus par cas de force majeure.

D'autant que ce matériel se trouve engagé dans les éboulements et qu'il leur paraît impossible de le retirer avant l'achèvement des travaux. Ils demandent la nomination d'un expert et le sequestre du matériel.

M^e Pozzet, soutient les prétentions de ses clients.

M^e Forée, avocat au conseil d'Etat, repousse au nom de l'administration, les prétentions de MM. Deyden et Marx et ne leur concède que l'établissement du constat du matériel.

L'affaire est mise en délibéré.

Affaire Pastrie. — L'affaire Pastrie est revenue devant le Conseil de Préfecture.

Dans cette affaire, le Conseil de préfecture avait désigné dans l'audience du 4 octobre 1886, deux experts, M. Roubinet, pour le comptoir des entrepreneurs, et M. Métié, chef de section, pour l'administration, afin de déterminer la quantité de matériel qui devait être repris par l'Etat pour l'achèvement des travaux.

Le comptoir des entrepreneurs demande que les frais de l'expertise retombent sur l'administration, et que le Conseil oblige les ponts et chaussées à nommer un nouvel expert et, dans le cas où ils ne pourraient s'entendre, qu'il désigne un tiers expert pour trancher le différend.

Il réclame la plus grande diligence sur cette expertise, car bientôt l'administration en refusant le matériel leur objecterait que les travaux sont terminés.

Le Conseil rendra le plus tôt possible l'arrêt.

Chemin de fer de Paris à Orléans. — Le conseil d'administration vient de décider qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires de fixer à 57 fr. 50 le chiffre du revenu de chaque action pour l'exercice 1886.

Gares de petite vitesse. — Contrairement aux informations publiées dans quelques journaux de la région, aucune modification n'a été apportée, pour le moment, aux heures d'ouverture et de fermeture des gares de petite vitesse du réseau d'Orléans.

Falsification de billets de chemins de fer. — On écrit de Chalon-sur-Saône, que les nommés Bretin, receveur, et Christophe, facteur de la gare de cette ville, ont été arrêtés pour falsification de billets.

Christophe, averti, était parti pour Lyon par l'express.

Il avait sauté du train. En tombant, il s'est fait de graves contusions.

On l'a ramené à Chalon.

Les sous-officiers dont les noms sui-

but des manœuvres du comte, la cause des souffrances de sa mère et des siennes, la cause de la mort d'Emmalina, de Fabrice et de Farandole peut-être.

C'est à un sentiment de lucre et d'intérêt sordide que cet homme a obéi.

C'est pour de l'argent qu'il s'est rendu infâme et criminel.

Il est bien indigne de toute pitié.

Un feu sombre s'allume dans les yeux de la jeune fille, et elle courbe la tête pour cacher à tous les pensées qui l'agitent... Mais elle est toute frémissante, et sa pâleur est devenue de la lividité...

Quelques femmes s'étonnent et vont s'informer, quand la jeune fille se lève tout à coup.

La lecture du contrat est terminée.

Elle fait signe qu'elle veut parler.

Un grand mouvement d'attention s'est produit.

Tous les regards sont fixés sur la fille de Marinette.

Gaudru fils la contemple d'un air hébété et Gaudru père paraît terrifié.

Quant au comte, il s'est levé en même temps que sa fille, l'œil fulgurant.

Il va intimer durement à la jeune fille l'ordre de s'asseoir et de se taire, — mais il est retenu par tous ses regards fixés sur lui.

Il se contente de jeter à Wilhelmine un regard terrible.

Il tressaille malgré lui.

Que va faire la jeune fille ? Que va-t-elle dire ?

Wilhelmine est restée calme et froide et semble n'avoir pas vu le comte.

vent, élèves de l'école spéciale d'infanterie, sont nommés sous-lieutenants :

7^e de ligne, MM. Vignoli, Voillemin et Pallazzi.

Concours de greffage. — Un concours de greffage sur vignes américaines aura lieu à Cahors le samedi, 23 avril 1887, à une heure très précise du soir, dans la pépinière départementale, située au lieu dit St-Namphaise, derrière la caserne.

Douze primes seront distribuées dans ce concours :

Une prime de 50 francs; une de 45 fr.; une de 40 fr.; une de 35 fr.; une de 30 fr.; une de 25 fr.; une de 20 fr.; une de 15 fr.; une de 13 fr.; une de 10 fr.; une de 9 fr.; une de 8 fr.
Total 300 francs.

Tous les agriculteurs du département pourront prendre part au concours.

Les concurrents devront se faire inscrire, avant le 15 avril prochain, au Conservatoire de la Société agricole et industrielle du Lot, rue du Lycée, à Cahors.

Chacun d'eux recevra un égal nombre de souches à greffer et sera libre d'employer le mode de greffe, de ligature et d'engluement qu'il préférera.

Il sera tenu compte, dans les appréciations du jury, de la simplicité du procédé, de sa rapidité et de la proportion des reprises.

La proclamation des prix ne se fera que lorsque le jury aura pu vérifier les succès obtenus par chaque concurrent. Elle aura lieu à Cahors, le 1^{er} septembre 1887, à 3 heures du soir, au Conservatoire de la Société agricole et industrielle du Lot.

Armée territoriale. — Le ministre de la guerre, estimant avec raison que l'armée territoriale s'est peu à peu fortement constituée et que l'instruction des cadres s'est sensiblement perfectionnée, a résolu de modifier le programme suivi jusqu'ici pour les exercices de l'infanterie.

Il convient de ne plus accorder à l'instruction individuelle du soldat et aux exercices de détail que le temps strictement nécessaire, et de réserver pour le tir, la plus grande partie de la période d'exercices, ainsi que pour l'étude du mécanisme des formations de combat de la compagnie et du bataillon.

Pendant la durée de l'appel, il y aura chaque jour, le dimanche excepté, deux séances d'instruction pratique et une séance d'instruction théorique ou de tir réduit.

Désormais, le jour de l'arrivée des hommes, et avant la première sortie, on leur rappellera avec soin les exigences de la tenue militaire, les devoirs du soldat et les marques extérieures de respect.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 17 mars

Vol de récoltes. — Le nommé Viers Jean, âgé de 36 ans, né à Saint-Germain-de-Bel-Air, terrassier à Cahors, et Baldy, de Labastide-Morat, sont allés dans la vigne de M. Bergès Joseph, et ont pris la valeur d'une charretée et demie de souches mortes.

Le tribunal les condamne à 15 jours de prison et aux dépens.

Tabac de contrebande. — L'administration de la régie a trouvé, dans plusieurs communes,

Je me mets sous la protection de la loi, commence-t-elle d'une voix tranquille, en s'adressant du regard à l'ambassadeur, au préfet et aux autres personnages qui sont là.

Ce début était bien fait pour piquer la curiosité générale; aussi un murmure s'éleva, chacun se rapprocha.

M. de Grüber a fait un bond effaré, mais d'un geste son supérieur l'a retenu.

Il se rassied, brûlé de fièvre, les os glacés... Il est perdu !

Les dents de Gaudru père claquent de terreur. Gaudru fils écarquille les yeux, épouvanté sans savoir pourquoi.

L'ambassadeur d'Allemagne a fait signe à Wilhelmine, d'un air bienveillant, de poursuivre...

— Cet homme, dit la jeune fille en montrant M. de Grüber, m'a volée à ma mère.

Le comte se relève.

— C'est faux ! hurle-t-il.

L'ambassadeur lui intime de nouveau l'ordre de s'asseoir.

Il obéit rongé de rage.

— C'est pour avoir un jour cet héritage dont il a été question dans le contrat, répond la fille de la marchande d'oranges, qu'il m'a arrachée à ma mère.

— C'est sa mère qui me l'a abandonnée, s'écrie le comte, mais elle est ma fille, bien ma fille.

— Laissez parler mademoiselle, dit le représentant de l'empereur, vous vous défendrez après.

— C'est une fable ! répète M. de Grüber...

Une fable qu'on lui a racontée et qu'elle a crue...

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

102

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

VII

LA VISION

Gaudru père est sombre.

On ne sait quel pressentiment sinistre le rend soucieux.

Pendant le dîner, il a mangé et bu sans parler, cherchant sans y réussir un peu d'entrain dans la fumée des vins de choix.

Il est très rouge, et la chair de son cou apoplectique déborde sur sa cravate blanche.

La fille de Marinette est très pâle.

A tous les saluts qu'on lui fait, elle répond par le même signe de tête banal...

Son esprit semble être ailleurs, et de temps à autre elle fixe son père d'un œil où on lit un mélange de frayeur, d'horreur et de haine...

L'aspect de son visage est étrange, énigmatique.

Le comte est plus orgueilleux et plus solennel que jamais.

Son œil dur et froid embrasse d'un regard circulaire les salons qui s'empressent et dans lesquels étincellent les uniformes des hommes et les aigrettes diamantées des femmes.

Il n'a pas une pensée de regret pour les malheureux qu'il a immolés à sa cupidité et à son ambition.

Cette soirée d'apparat, dans laquelle il n'est question que des millions de sa fille, le paie de toutes les peines qu'il a prises, de tout le mal qu'il s'est donné.

Il est à ce point tranquille et sûr de lui qu'il n'a pas même jeté un regard sur la fille de la marchande d'oranges et s'est à peine étonné de la facilité avec laquelle elle avait acquiescé à cette union après l'énergique résistance qu'elle avait d'abord montrée.

Cependant la plupart des invités sont arrivés.

Le comte, accompagné de Wilhelmine, passe dans le grand salon.

La fiancée est fort admirée et chacun s'extasie sur sa beauté.

Le notaire est déjà là, préparant ses papiers.

Sur des sièges réservés, autour de lui, sont installés l'ambassadeur d'Allemagne, le préfet de police, celui-là même auquel le comte s'était adressé pour se plaindre de Marinette, le premier attaché de l'ambassade, le préfet de la Seine, deux ou trois hauts personnages diplomatiques d'Autriche et de Russie, un ministre Français, etc., etc.

L'officier ministériel commence la lecture en bredouillant, selon l'habitude.

Sa voix ne s'éclaircit que lorsqu'il arrive aux clauses importantes..., aux chiffres.

A l'énoncé de l'héritage qui lui est attribué à elle et à son premier enfant mâle, la jeune fille dresse la tête.

Elle a tout compris. Elle connaît maintenant le

du tabac de contrebande en assez grande quantité. Ce tabac avait été laissé par quatre inconnus qui n'ont pu être arrêtés. Le tribunal ordonne la confiscation.

Contrebande d'allumettes. — Bousquiels Jean, terrassier, demeurant à Cahors, a été trouvé détenteur d'allumettes fabriquées illicitement ou en cours de fabrication, et de diverses matières servant à la fabrication.

Le tribunal condamne Bousquiels à 300 francs d'amende pour chaque contravention relevée contre lui.

Coups et blessures. — Rolles Jean, âgé de 24 ans, terrassier à Cahors, est prévenu d'avoir, à Cahors, le 5 mars courant, volontairement porté des coups et fait des blessures au sieur Cayla.

Rolles est condamné à 30 francs d'amende et aux dépens.

Exercice illégal de la médecine. — Catherine Tabouret, femme Bru, âgée de 65 ans, demeurant à St-Martin-Labouval, est condamnée à 25 fr. d'amende et aux dépens pour exercice illégal de la médecine.

Vol. — Un jour de foire, le 12 février, Vaugel, saltimbanque, avait laissé à l'auberge Cocula, une pièce de toile de 130 à 140 mètres. Moissi la trouva à sa convenance et la porta à l'auberge Rivière à St-Georges.

Le tribunal le condamne à 3 mois et un jour de prison.

Vol. — Durand Pierre, est âgé de 63 ans; il exerce la profession de colporteur, de fripier, de revendeur. Il a passé presque toute sa vie en prison. Il a été condamné une dizaine de fois aux travaux forcés, à la réclusion, à la prison. Il fut libéré en 1883, et depuis il voyage.

Il est accusé d'avoir volé le tricot de Guitra, domestique de M. Barriaty, à Gindou; 2 dinards au nommé Séguy, de la même commune; un costume complet à Lorgueil, domestique de M. Cangardel, maire de Marminiac.

Le tribunal le condamne à un an de prison.

La Neige. — Le bulletin météorologique d'aujourd'hui, vendredi, annonce des neiges probables.

Cahors est privilégié, car, alors que de tous côtés on signale des neiges, nous jouissons d'un ciel magnifique, mais en même temps d'un froid très vif.

La neige tombe à Paris, à Bruxelles, à Saint-Sébastien; l'express de Madrid a eu 6 heures de retard à cause des neiges.

Sur la Méditerranée une tempête a sévi, les navires à l'ancre ont doublé leurs attaches, aucun voilier n'est entré dans le port de Marseille.

La neige est tombée à Arles, à Tarascon, à Nice, à Monaco.

L'Aveyron et le Tarn ont eu également de la neige.

Le Rhône a augmenté.

Dans la Provence, dont les arbres fruitiers étaient déjà en fleur, les récoltes de fruits sont compromises par cette neige.

De tous côtés à l'étranger on signale des chutes de neige considérables.

AGRICULTURE

Les marchands de vins. — Une délegation de marchands de vins habitant Paris et originaires du Lot, sont allés, jeudi à la Chambre trouver les députés de ce département pour les prier d'insister en faveur de la modification de la loi de 1851 et de celle de 1855, visant les falsifications.

Les députés déclarent ne pas vouloir être confondus avec les falsificateurs. Ils réclament l'amnistie pour tous ceux qui ont été condamnés pour le mouillage.

Cette réclamation semble d'autant plus juste que la préfecture de police autorise la vente du vin mouillé quand le déditant affiche dans l'établissement le prix de sa marchandise avec la quantité d'eau qu'il y a introduite.

Foire de Prayssac. — La foire de Prayssac n'a pas été belle. Il s'est fait quelques affaires sur les bestiaux; mais les prix sont toujours très peu élevés.

Les moutons se vendaient de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le kilo.

Il y avait un porc gras, qui s'est vendu 43 fr. les 30 kilos; les porcelets sont toujours chers.

Les poules se vendaient à raison de 0 fr. 55 à 0 fr. 65 la livre.

Les lapins de 0 fr. 20 à 0 fr. 25 la livre

Les œufs, 0 fr. 40 la douzaine.

Le blé, de 14 à 15 fr. 50 les 80 litres.

Le maïs, 7 fr. les 80 litres.

Les pommes de terre, de 3 fr. à 3 fr. 50 les 80 litres.

Les fourrages. — Les fourrages sont aujourd'hui la clef de l'agriculture, car hélas!

la culture des céréales, laisse le cultivateur en perte, puisque dans de bonnes conditions le prix de revient du blé est de 25 fr. les 100 kil., tandis que son prix de vente oscille entre 19 et 20 fr.

La viande et le lait prennent au contraire chaque jour de l'importance et, pour obtenir ces deux produits en abondance, il nous faut beaucoup de fourrages. Malheureusement, ici comme partout la routine l'emporte, et la déplorable habitude d'abandonner à son sort un terrain destiné à former prairie est encore la règle générale. Pourtant il est reconnu qu'il faut au moins quatre années pour que, dans ces conditions, la terre s'engazonne et encore ne donne-t-elle que des produits médiocres et peu abondants. Tout terrain, si déshérité qu'il paraisse, peut être converti en prairie magnifique, sous condition d'être mis dans un état de propreté dans des façons multiples et d'y semer des espèces de fourrages réunissant toutes les qualités désirées. Il faut se placer dans les meilleures conditions de réussite, en tenant compte du goût des plantes et de leurs besoins.

Les plantes qui prévalent dans l'air la majeure partie de leur nourriture et qui sont vivaces, sont celles qui doivent être préférées, car ce sont les plus économiques.

De ce nombre, sont: la luzerne, pour les terrains argilo-calcaires profonds. Tout le monde la connaît et pourtant sa culture est encore trop restreinte.

La trèfle vivace de Sibérie pour les terres froides, humides, à sous-sol glaiseux. Joint à tous les avantages possibles tant pour sa qualité, que son rendement et sa rusticité lui permet de végéter de longues années sur le même sol, sans addition de nouvel engrais.

Son fourrage est recherché avec avidité par le bétail; il augmente la production laitière des vaches, et les chevaux acquièrent, sous son influence, une vigueur remarquable. Comme rendement, rien ne l'égale dans les terres froides où il se plaît de préférence; placé dans ces conditions, il donne de magnifiques résultats plus de dix années consécutives, en laissant le sol dans un état de fertilité très supérieur à celui où il l'avait trouvé, car cette plante se nourrit principalement de l'air qui l'entoure et d'engrais qu'elle va puiser dans les couches profondes du sol. Ce trèfle est d'une dessiccation très facile, il est très florissant et dégage une odeur délicieuse. C'est la plante la plus lucrative pour tous les terrains humides, aussi sa culture se répand-elle aussi vite que la quantité des grains dont on dispose le permet. Dix kilos par hectare suffisent et peuvent être semés seuls ou mieux dans une céréale, en ayant soin de bien niveler le sol au préalable, car la graine ne doit pas être enterrée.

Le *Comfrey* pour les terres riches, bien préparées est le fourrage sans rival sous tous égards. Son rapport, dans les bonnes conditions, est colossal, jusqu'à cinq cent mille kilos à l'hectare d'excellent fourrage. Il exige, pour soutenir un rendement aussi élevé, une fumure annuelle en couverture. Ce fourrage vert fait aussi les délices des porcs. Le *Comfrey* est appelé à transformer nos fermes en vastes laiteries et fromageries. Il se plante par tronçons de racines espacées d'environ 80 centimètres de distance, en lignes, autant que possible, et à une profondeur de 3 centimètres; il faut avoir soin de bien serrer la terre autour des racines pour faciliter la reprise. La meilleure époque pour la plantation est fin automne, ou de bonne heure en été; le *Comfrey* ne craint ni gelée ni sécheresse cependant une légère fraîcheur du terrain lui paraît favorable. Le *Comfrey* doit être cultivé sur toutes les terres riches non éloignées des habitations à cause des grands transports qu'il occasionne par son rendement extraordinaire. On le coupe 4 ou 5 fois par an, selon la plus ou moins grande fertilité de la saison. Cette plante occupera bientôt des espaces considérables où végétaient naguère de chétives céréales; une condition essentielle de réussite est de fumer copieusement et de labourer profondément.

L'avoine prolifique commence par se répandre dans nos contrées, grâce à son immense produit qui atteint 90 hectolitres à l'hectare dans de bonnes conditions. (Voir les résultats obtenus par la Société d'Agriculture dans des expériences comparatives faites sur cette précieuse avoine). Sa paille, qui résiste à la verse par son étonnante vigueur est très propice à la confection des liens. Il n'est pas rare de rencontrer des grappes contenant plus de 150 grains. Elle talle beaucoup, 25 litres suffisent pour ensemer 8 ares. Depuis quatre ans qu'elle est importée son produit a toujours été d'au moins 50 0/0 supérieur à celui de nos meilleurs variétés; il est en raison directe avec les soins et les engrais qui lui ont été confiés, de sorte qu'il est bien facile de lui faire rendre cinquante fois la semence dans d'excellentes conditions. Toutes choses égales d'ailleurs, les semences bâties donnent

de meilleurs résultats que celles faites tardivement. L'an dernier du reste, a prouvé l'immense tort que la sécheresse peut faire aux avoines semées tardivement. Il est regrettable que tout cultivateur ne puisse dès ce jour en cultiver à l'exclusion de toute autre variété; mais tous peuvent en cultiver assez pour récolter celle nécessaire aux semailles de l'an prochain.

MABILLE, Cultivateur à Chagey (H^{te}-Saône).

Tempête. — Suivant le *New-York-Herald*, une tempête atteindra probablement les côtes de France entre le 18 et 20.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 41 mars au 19 1887.

Naissances.

Bach, Léopold, rue du Portail-Alban.
Constant, Louis, rue des Soubrous, 6.
Marin, Louis, rue du Port-Bullier, 19.
Alaux, Jean, à Cavanès.
Delpech, Maria, rue du Four-St-Barbe, 1.
Andrieux, Henri, rue Brives, 5.
Salvat, René, rue du Rempart, 33.

Mariages.

Jamel, Pierre, et Serras, Marie.

Décès.

Ironnelle, Berthe, 4 mois, rue du Port.-Alban, 15.
Chaloux, Marie, 79 ans, (Hospice).
Carrié, Rosalie, 68 ans rue Fondue-Basse, 11.
Estival, Anne, 65 ans, quai Ségur, 5.
Fournié, Marie, 80 ans, (Hospice).
Paganel, Marie, 1 mois 1/2, rue St-James, 3.
Foulon, Désiré, 53 ans, rue des Mirepoises.
Laporte, Elisabeth, 73 ans, rue de Lastié.
Dumas, 59 ans, rue du Tapis-Vert, 7.
Michaud, Henri, sold., au 7^e, 23 ans, (Hospice).
Bédué, Marie, un an, rue du Rempart.
Molles, Marie, 20 ans, Grande Chartreuse.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche, 20 mars

Une Troupe d'Opéra de passage à Cahors

DONNERA UNE

Représentation Extraordinaire

MIGNON

Opéra Comique en 3 actes et 4 tableaux
Musique d'Ambroise Thomas

Bibliographie

LA REVUE ILLUSTRÉE, rédacteur en chef: F.-G. Dumas. Bureaux 82, rue Bonaparte, Paris. — Sommaire du numéro 31.

L'Incohérent est l'homme du jour. A lui les honneurs de la couverture du numéro 31 de la « Revue Illustrée, » qui vient de paraître. A lui aussi les honneurs de l'étrénelante fantaisie et des bouffonnes variations auxquelles Emile Gondeau s'est livré sur cet état d'esprit désormais historique.

L'événement du jour, d'autre part, a été le tremblement de terre de Nice et de la Ligurie. En présence de ce cataclysme imprévu, toute autre préoccupation a cédé. Pour satisfaire la légitime curiosité des lecteurs de la « Revue Illustrée, » l'éminent astronome, M. Camille Flammarion, a conté parmi les phénomènes de ce genre les plus terribles connus, en a discuté les causes et exposé les effets. Rien de plus scientifique que ce travail; rien aussi de plus accessible à tous et de plus simplement présenté.

« L'Homme populaire » est un bijou littéraire du charmant et illustre poète Frédéric Mistral, traduit par Paul Arène avec cette bonhomie souriante dont il garde le secret pour lui seul. C'est gai, c'est vrai, c'est spirituel, d'une touche à la fois très légère et profondément juste.

Citons encore « Les Baisers, » musique de M. Paul Vidal, pensionnaire de la « Villa Médicis, » a composé sur les paroles de Th. de Blainville.

Une « Vie mondaine » est consacrée aux travestis en vogue. Enfin une ravissante photographie hors texte, « La Dame au Coffret, » d'après une composition de Jacquet, le pimente de toutes les élégances et de toutes les grâces contemporaines complète cet intéressant numéro.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE. Revue économique et financière, indépendante de toute Société de Crédit. Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. — Bureaux à Paris, 173, rue Saint-Honoré. Sommaire du numéro 10. — La situation. — Informations financières. — La situation agricole. — Les Banques coloniales. — Ville de Bruxelles. — Le Crédit foncier égyptien. — Bateaux parisiens. — Les moulins de Corbeil. — Manufacture de Javel. — La Société des Eaux de Saint-Galmier. — Les méridionaux italiens. — Marché à terme. — Renseignements utiles. — Banques, escomptes, changes. — Coupons. — Revue des valeurs. — Assemblées générales. — Chronique des Charbonnages. — Petite correspondance. — Marchés des départements. — Annonces. — Tableaux de la Bourse.

La 60^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, à Paris (prix: 4 franc).

La 60^e livraison de la « Grande Encyclopédie » présente une série de lectures d'un grand intérêt et que nous recommandons à nos lecteurs. Ce sont: un article historique sur la célèbre campagne de « l'Argonne, » en 1792; un article littéraire fort curieux et signé de M. Brunetière, sur « l'Argot »; un article d'histoire religieuse sur « l'Arianisme »; une monographie du département de « l'Ariège » avec une belle carte hors texte.

La 78^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et Cie.

L'auteur poursuit son étude si intéressante du duché de Brunswick. Il donne notamment une description très complète de la capitale de ce duché.

Outre une carte du duché de Brunswick quatre gravures ornent le texte. Ce sont des vues de Plauen (Royaume de Saxe), de Wilsbad, dans la Forêt-Noire (Royaume de Wurtemberg), de la Maison d'Albert Dürer, à Nuremberg (Royaume de Bavière) et la citadelle de Marienberg (Royaume de Bavière).

BOURSE. — Cours au 18 mars.

3 0/0	81 85
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	84 00
4 1/2 0/0 ancien	104 00
4 1/2 0/0 1883	109 40

Dernier cours du 18 mars.

Actions Orléans	1,333 75
Actions Lyon	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0	389 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	345 50
Obligations Lombardes (jouissance)	307 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	346 00
---	--------

M. AUDOUARD, Chirurgien-dentiste à Brive, à l'honneur d'informer sa clientèle du département du Lot, qu'il sera à Cahors, les 5 premiers jours du mois d'avril, *Châlet des Bains* (hôtel des Ambassadeurs).

Un Homme nouveau

Conveloup (me-t-visme). Depuis quatre ans je souffrais d'une douleur dans le dos, qu'on considérait comme chronique et incurable. Ayant entendu vanter les Pilules Suisses à 1 fr. 50, je voulus en faire l'essai; elles m'ont fait beaucoup de bien, une seconde boîte va faire de moi un homme nouveau, plus fort et mieux portant que jamais. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. J. Roussin. Légalisation de la signature par la mairie.

En fait de médicaments, le public ne devrait prendre que ceux qu'il connaît bien, dont une longue expérience a proclamé la valeur et qui ne se cachent pas sous le nom de leur auteur. Que de pilules antinévralgiques doivent, sans que l'on s'en doute, leur efficacité au sulfate de quinine! Depuis que la célèbre fabrique de Pelletier ou des Trois Cachets a pris la décision de mettre la quinine, outre la vente en yrac, en petites capsules timbrées du nom de l'inventeur, les personnes souffrant de névralgies, maux de tête, migraine, rhumatismes, renouent aux remèdes secrets et exigent les capsules de Pelletier qui leur donnent toute garantie.

SOURDS qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires, acoustiques, microphoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par la méthode **RAMOGNI** qui a obtenu des milliers de cures. Preuves incontestables: viennent d'être guéris, MM. Henri de Mazenod, au Plessis (Seine-et-Marne), d'une surdité de 40 ans; Fourdrignier Ul., à Etroingt, d'une de 15 ans; Vincent, épicier, à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans; Thiriet A., à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Scour St-Fulgence, supérieure à l'hospice de Buzançais (Indre), vient d'être guérie de surdité, etc. Brochure gratis. Ecrire au Directeur de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Étude de M^e Georges DELBREIL, avoué-licencié, Cour de la Chartreuse, Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, et par exploit de M^e Balitrand, huissier, en date du dix-sept mars courant, la dame Marie Cuyrac, sans profession, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-trois décembre dernier, a formé contre le sieur Guillaume Fourquie, son mari, domicilié avec elle du lieu des Sept-Ponts, commune du Montat, une demande en séparation de biens, et a constitué M^e Delbreil, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

A VENDRE

Belle propriété de grand rapport, 100 hectares. S'adresser à M^e Fournié, notaire à Cahors.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison **HIVER 1886-87**. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS ET FRANCO-AMÉRICAINS

PÉPINIÈRE RURALE CRÉÉE EN 1878

PAR M. BRU

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Cahors 1881

Cahors 1885



Concours des Vignobles du Lot



PRIME DE LA 1^{re} CATÉGORIE

Plusieurs Médailles d'Argent et Diplôme d'Honneur

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot, ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence. Youdrail-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adressez les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS SUR RIPARIA, SOLONIS VIALLA, ETC.		VIGNES AMÉRICAINES PLANTS RACINÉS ET BOUTURES				
	le c. m.		Boutures le c. m.	Racins le c. m.	Racins le m.	
Alicante Henri Bouschet	35	Riparia géant Glabre (Portalis ou gloire de Montpellier)	41	35	111	100
Auxerrois à côte verte	30	Riparia géant tomenteux	4	35	11	100
Mauzet noir	30	Riparia Fabre grande feuille	3	25	9	80
Moutet ou Gibert	30	Riparia Fabre 2e choix	2	15	7	60
Pinot de Bourgogne	35	Solonis	4	35	13	120
Panse noir	30	Vialla	4	35	11	100
Gréput ou plant de Croq.	30	York Madeira	5	45	13	125
Gros Bouschet	40	Rupestrin large feuille	5	45	13	125
Sémillon blanc	40	Taylor	3	25	10	90
Chaloché ou folle blanche	30	Herbemont à gros grain	3	25	11	100
Chassela rose et doré	30	Jacquez à gros grain	3	25	11	100
Clairette à gros grain	35	Othello	20	170		
Muscats malaga	40	Noah	10	90	20	100
BOUTURES HYBRIDES-BOUSCHET		BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES POUR GREFFONS				
Alicante Henri Bouschet	20	Auxerrois métrax côte verte	31	25	»	»
Aramont teinturier Bouschet	15	Sémillon et Clairette	3	25	»	»
Terrot Bouschet	15	Cabernet Sauvignon	3	25	»	»
Muscats Bouschet	15					
Mourastel Bouschet	10					

Provenance des plants garantie.

Distillerie centrale du Quercy

CRÈME DE NOIX BOUTET
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS.
Exiger le Véritable Noms CAHORS

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, D^r Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.
Dépôt: Toutes Pharmacies.

SIROP PHÉNIQUE

de VIAL, Pharm. à Paris

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.
Dépôt: Toutes Pharmacies

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONIE
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbebons, 300 francs, etc. — S'adresser à M. Victor COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Pay-l'Evêque (Lot).

Le propriétaire-gérant, Layrou.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS

(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agen, chânes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES

1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE:

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS (1878)
FOURGAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer.
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapon forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 355 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 13 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
avec un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série